

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_ 3324 _CC

ARRÊTÉ PERMANENT

**MODIFICATION DES PLACES DE STATIONNEMENT
POUR PMR-**

CREATION DE PLACES PMR

**CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT
POUR MOTOS-**

**PARKING PLACE DIVETTE-RUE DE LA POLLE-
RUE DE PENTHIEVRE-RUE DE NEUFBOURG-PLACE
CHANTEREYNE- RUE DE L'ANCIEN QUAI-
RUE DE LA DUCHE-RUE ADRIEN LEGRIN**

**SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG
OCTEVILLE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants
et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre
2022 portant sur les délégations de fonction et
de signature attribuées aux adjoints au Maire,
aux maires délégués et aux conseillers
municipaux délégués, complété par l'arrêté
N° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande du service Voirie et Eclairage
Public en date de JUILLET 2023,
Considérant qu'il convient de créer places de
stationnements pour motos et PMR,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - PARKING PLACE DIVETTE (voir plan Joint)

Modification des places de stationnement **PMR** selon le plan joint-

ARTICLE 2- RUE DE LA POLLE (PLAN JOINT)

Mise en place d'un stationnement **PMR** -

ARTICLE 3- RUE DE PENTHIEVRE-PLAN JOINT-

Mise en place d'un stationnement **PMR** -

ARTICLE 4- RUE DE NEUFBOURG- PLAN JOINT-

Mise en place d'un stationnement **PMR** (Bouée verte à déposer pour permettre cheminement des piétons-
B6d plus M6h à déposer du candélabre-)

ARTICLE 5- PLACE CHANTEREYNE (PLAN JOINT)

Mise en place de stationnement pour moto en épi -

ARTICLE 6 - RUE DE L'ANCIEN QUAI- (PLAN JOINT)

Mise en place de stationnement pour moto-

ARTICLE 7- RUE DE LA DUCHE -PLAN JOINT

Mise en place d'un stationnement pour **PMR** -en épi-

ARTICLE 8- RUE ADRIEN LEGRIN-PLAN JOINT-

Mise en place d'un stationnement pour PMR-

ARTICLE 09 – Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation et de la matérialisation par les services de la Mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 10– Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

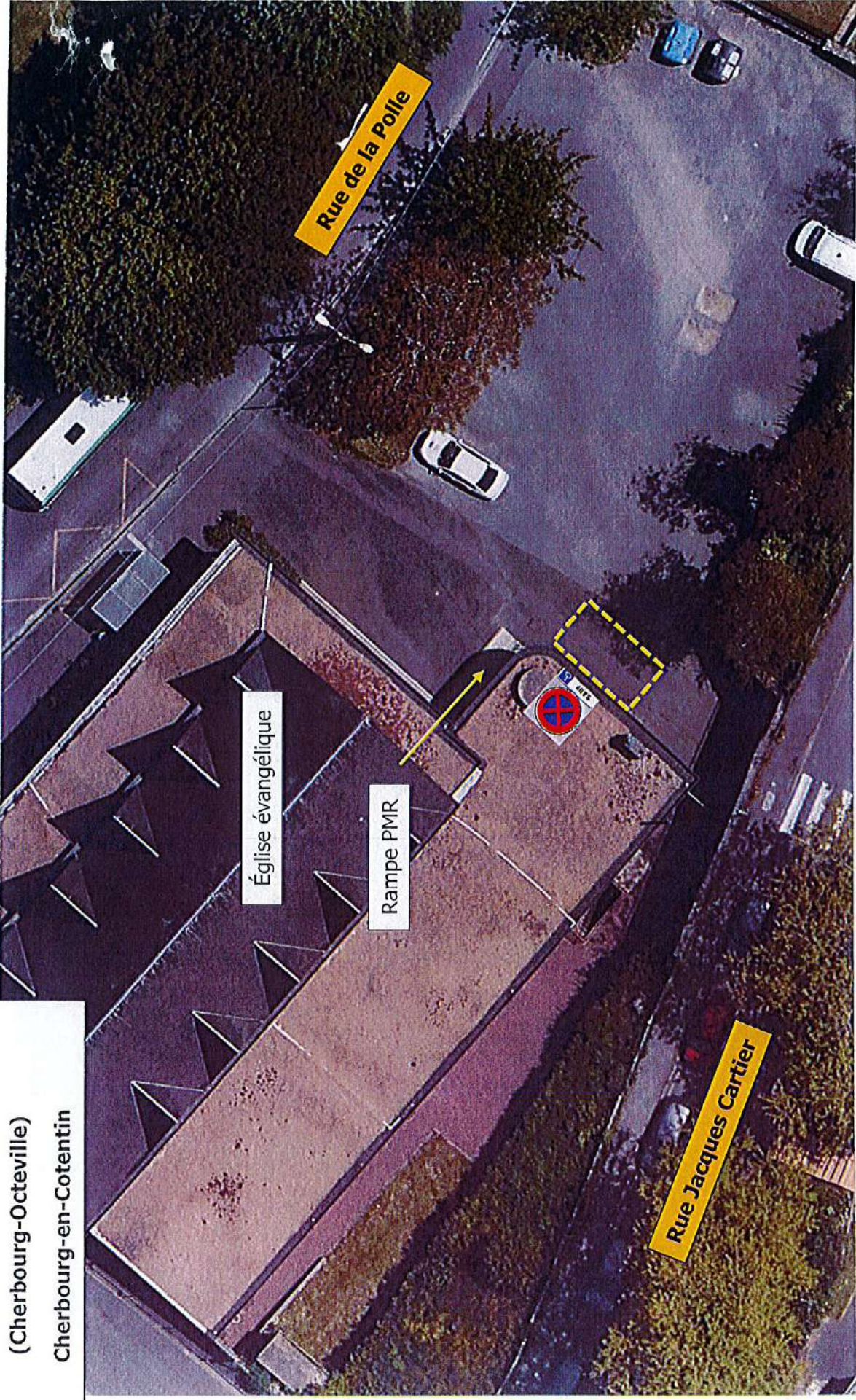
ARTICLE 11 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le 8 août 2023,
Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint
Pierre-François LEJEUNE**

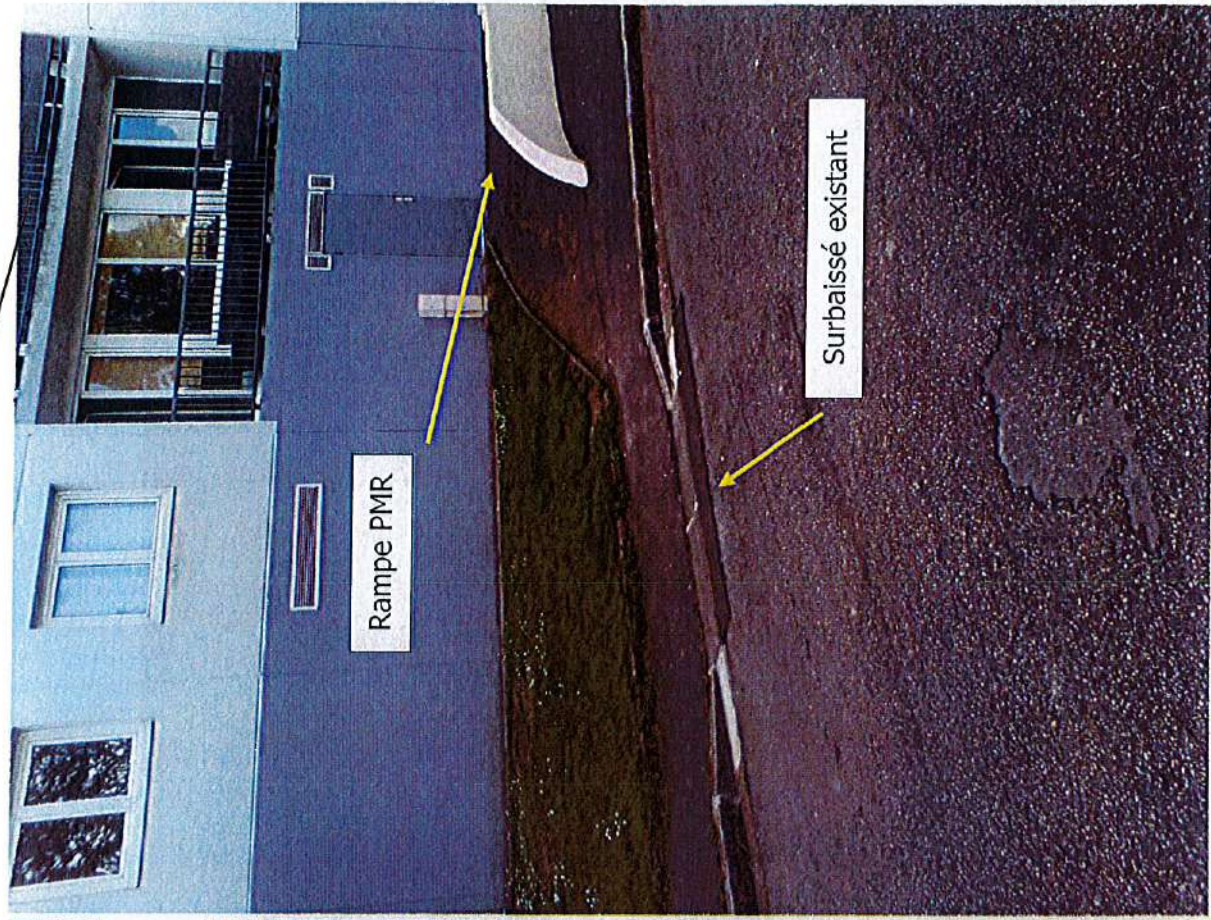


Rue de la Polle

Stationnement PMR 195, rue de la Polle
Église évangélique de Cherbourg
(Cherbourg-Octeville)
Cherbourg-en-Cotentin

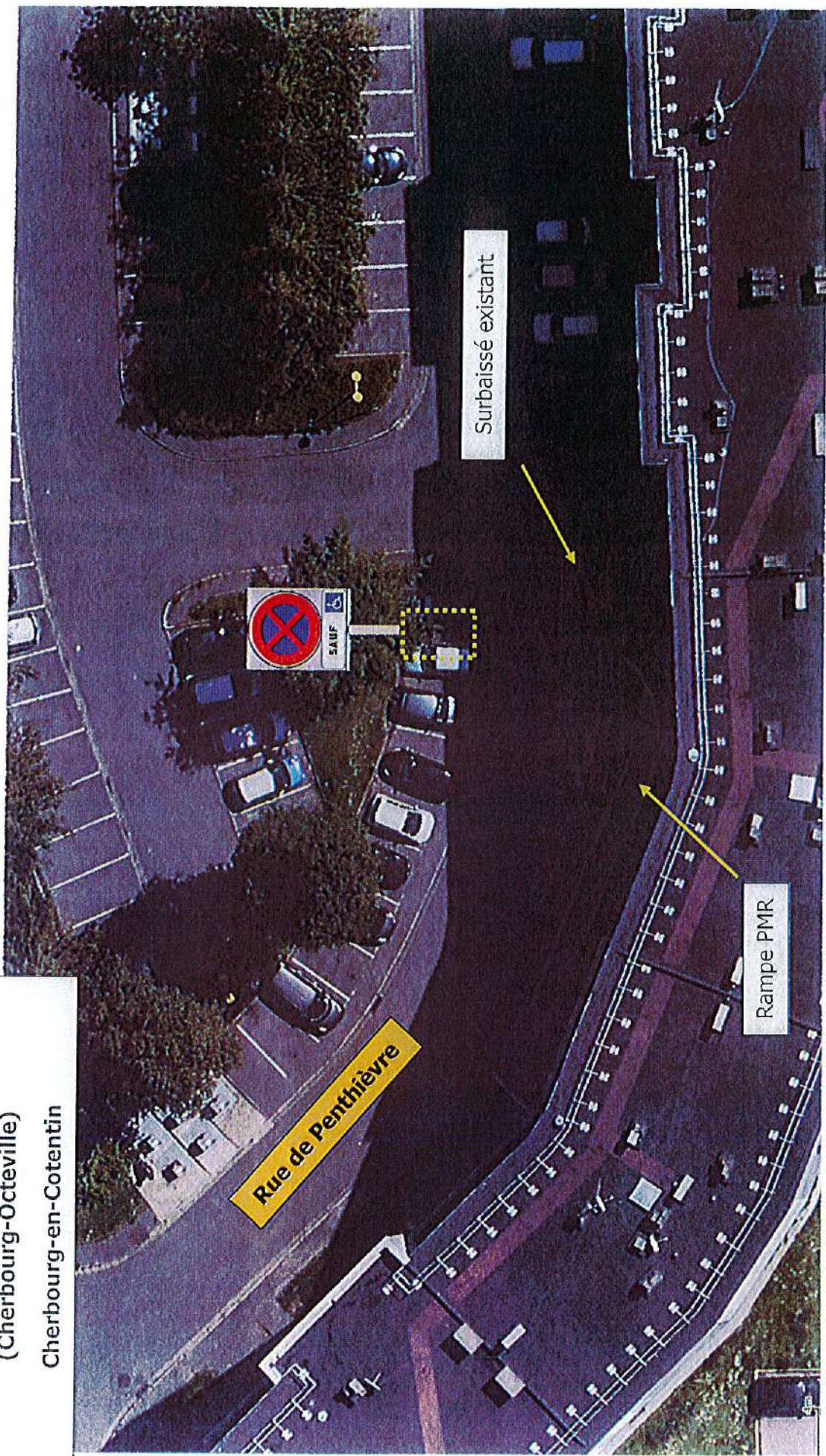


9 Rue de Penthièvre



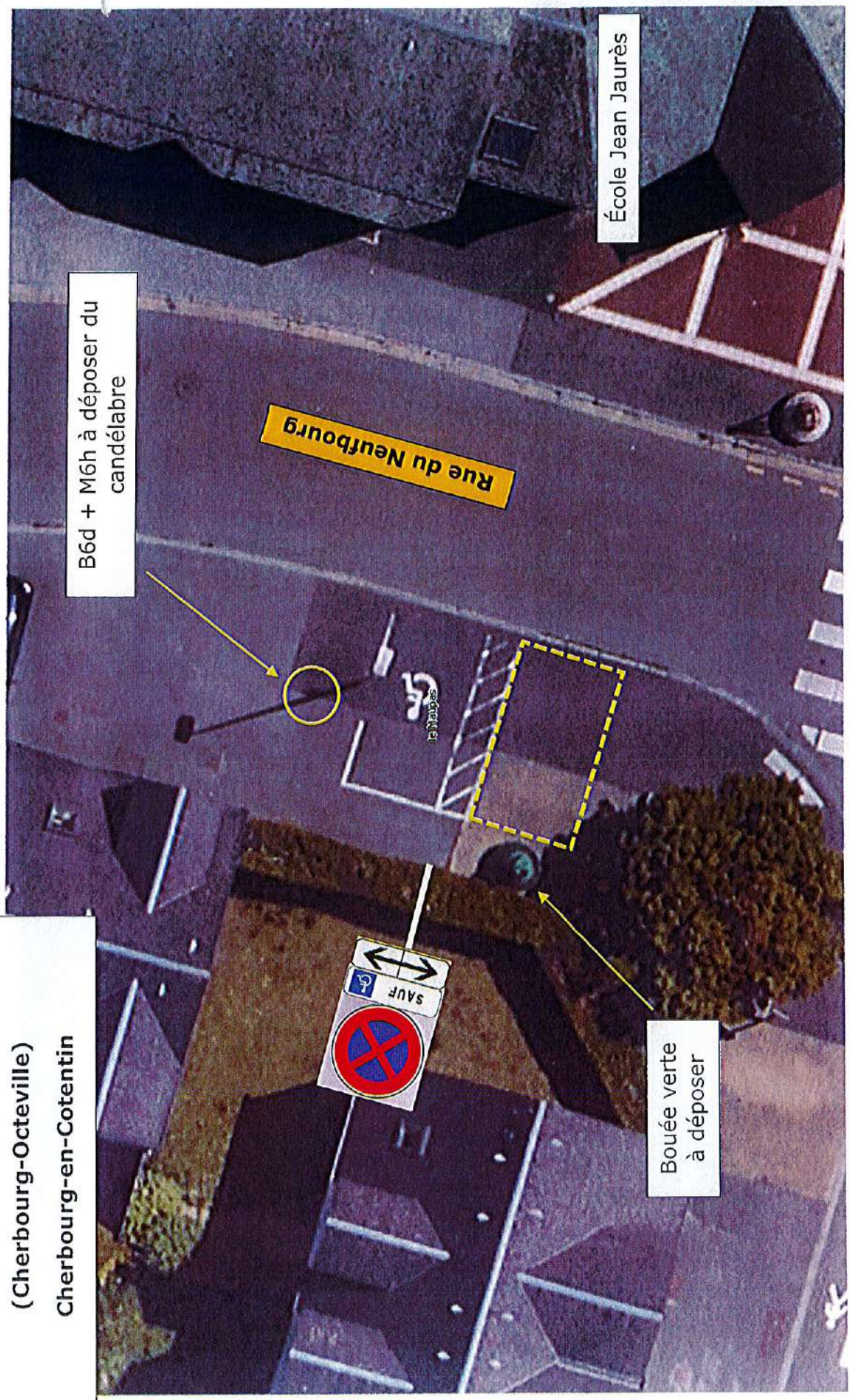
② Ave de Penthièvre

Stationnement PMR 4, rue de Penthièvre
(Cherbourg-Octeville)
Cherbourg-en-Cotentin



Rue de Neufbourg

Stationnement PMR rue du Neufbourg
(Cherbourg-Octeville)
Cherbourg-en-Cotentin



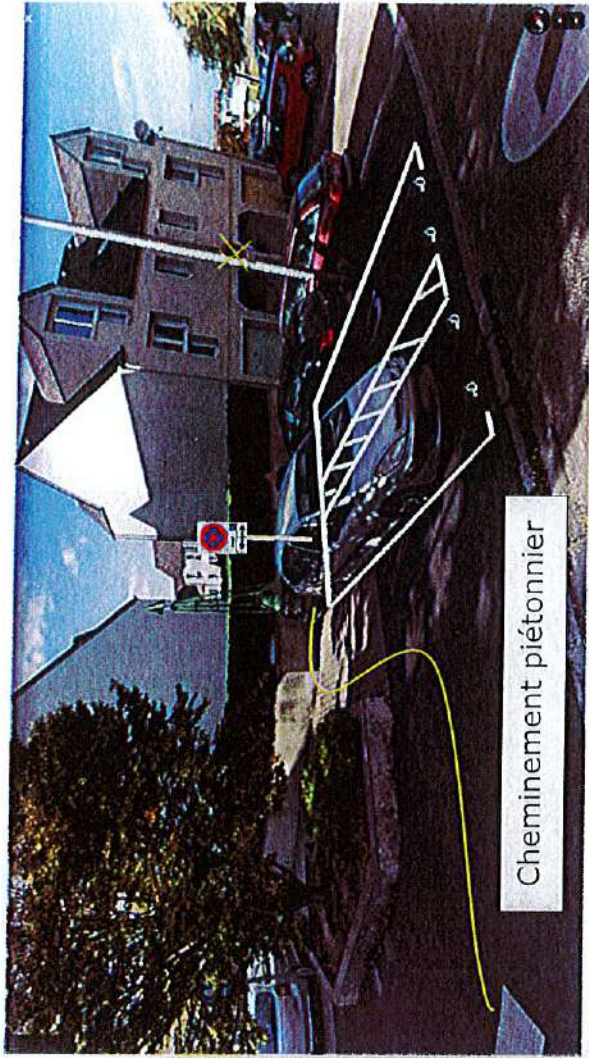
B6d + M6h à déposer du candélabre

Rue du Neufbourg

École Jean Jaurès

Bouée verte à déposer

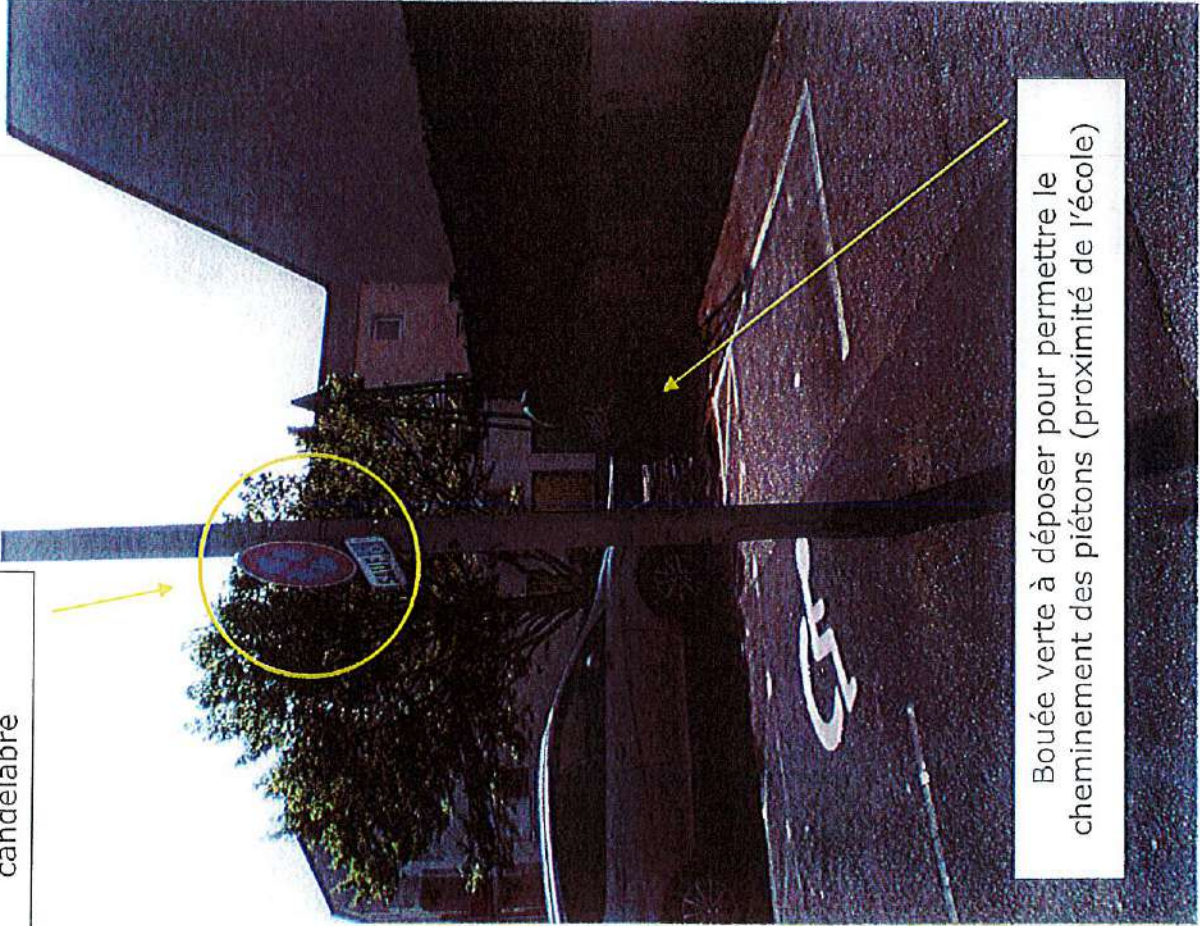
Rue de New Sound



Cheminement piétonnier

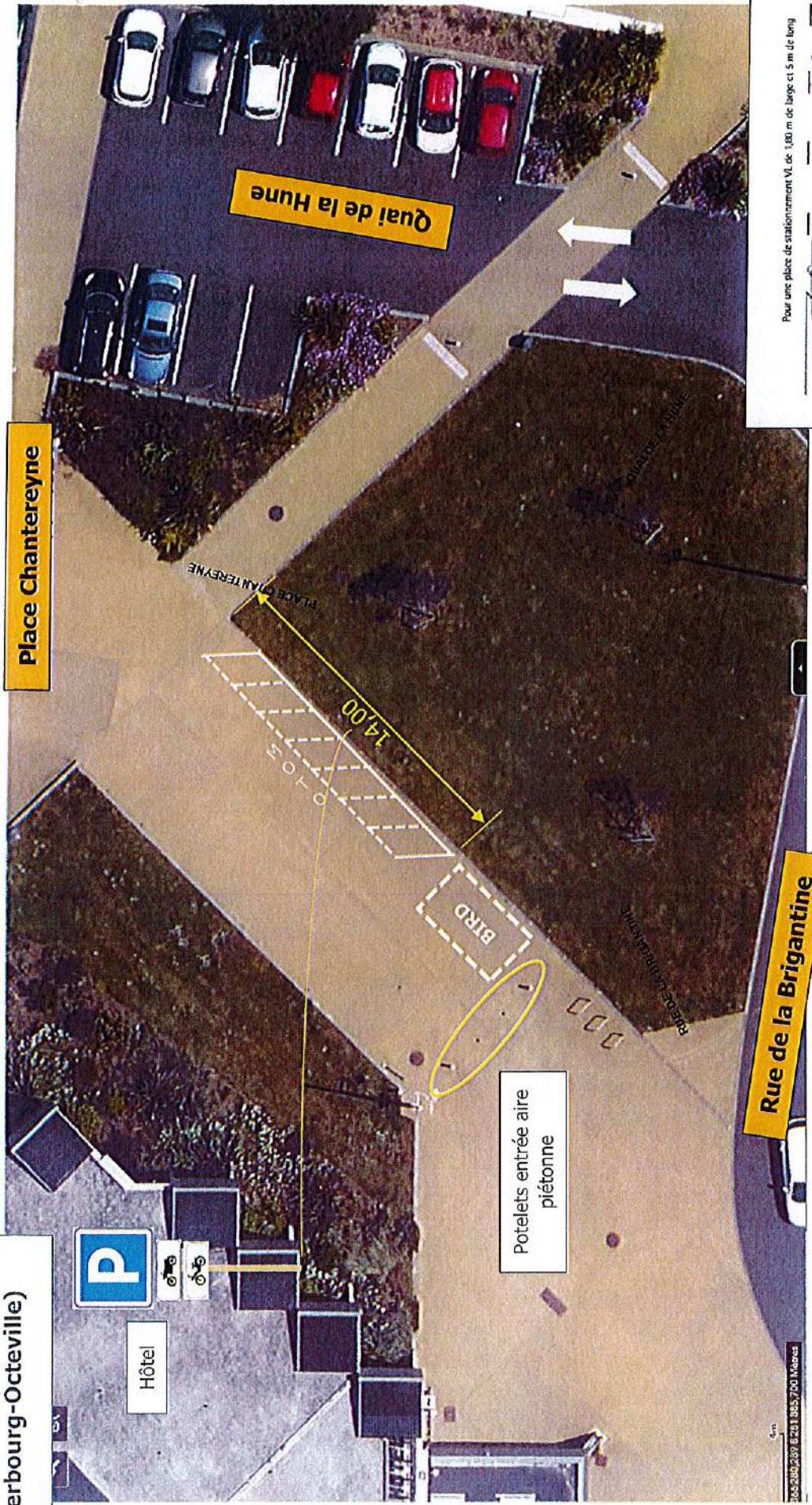
- Déposer B6d + M6h candélabre
- Poser B6d + M6h + M8 sur support
- Déposer bouée verte pour permettre le cheminement des piétons (proximité école Jean Jaurès)

B6d + M6h à déposer du candélabre



Bouée verte à déposer pour permettre le cheminement des piétons (proximité de l'école)

Cherbourg-en-Cotentin
Place Chantereyne
(Cherbourg-Octeville)



Place Chantereyne

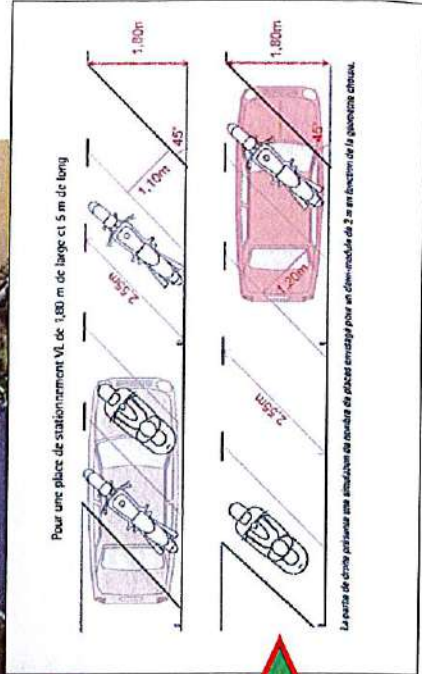
Quai de la Hune

Potelets entrée aire piétonne

Rue de la Brigantine

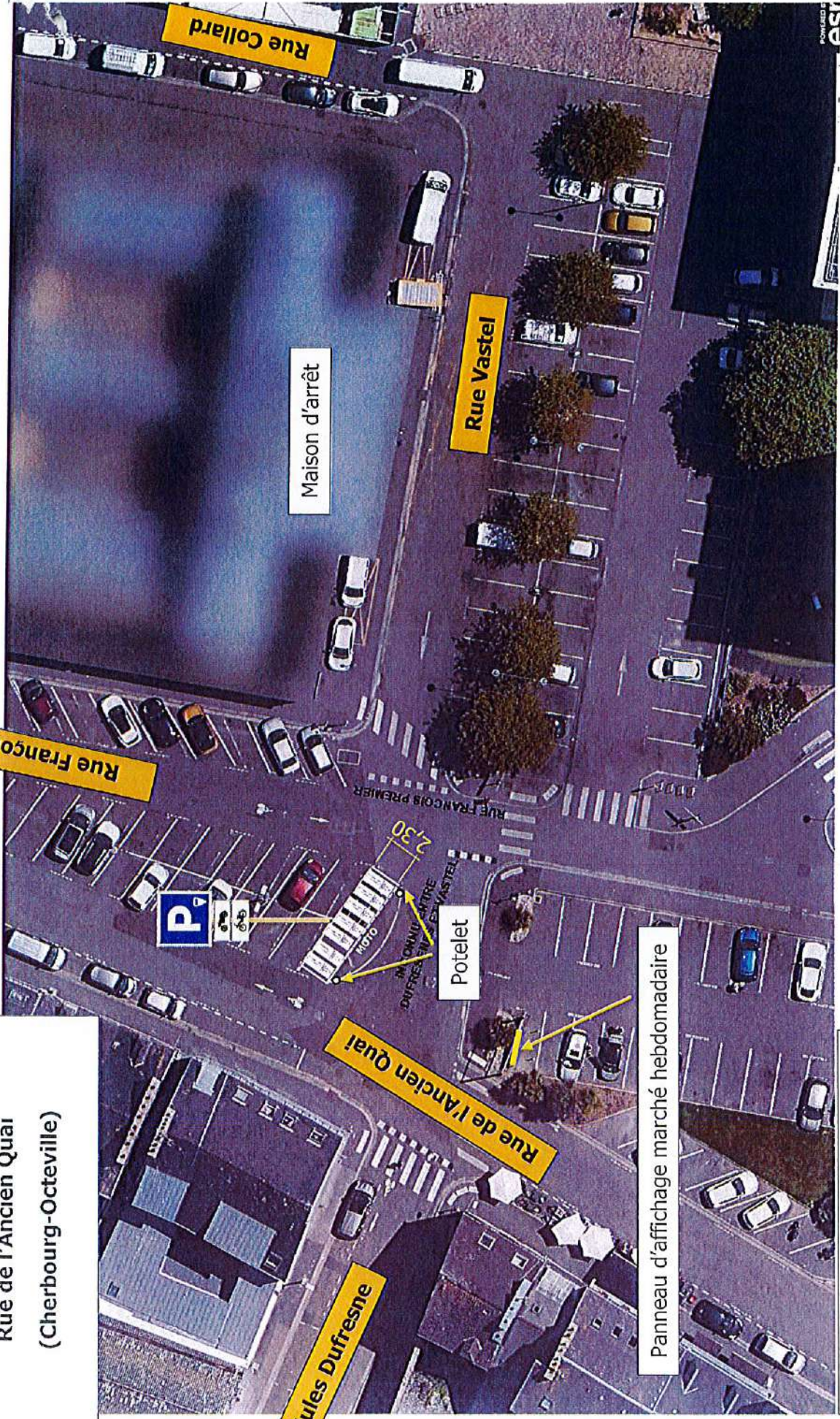
Nota :
 • Aire piétonne
 • Nuisances sonore (hôtel)
 • Rejet d'hydrocarbure sur chaussée

Proposition C
Stationnement P2RM en épi



Rue de l'ancien quai

Cherbourg-en-Cotentin
Rue de l'ancien Quai
(Cherbourg-Octeville)



Rue Jules Dufresne

Rue de l'ancien Quai

Rue Francois Ter

Maison d'arrêt

Potelet

Rue Vastel

Rue Collard

Panneau d'affichage marché hebdomadaire

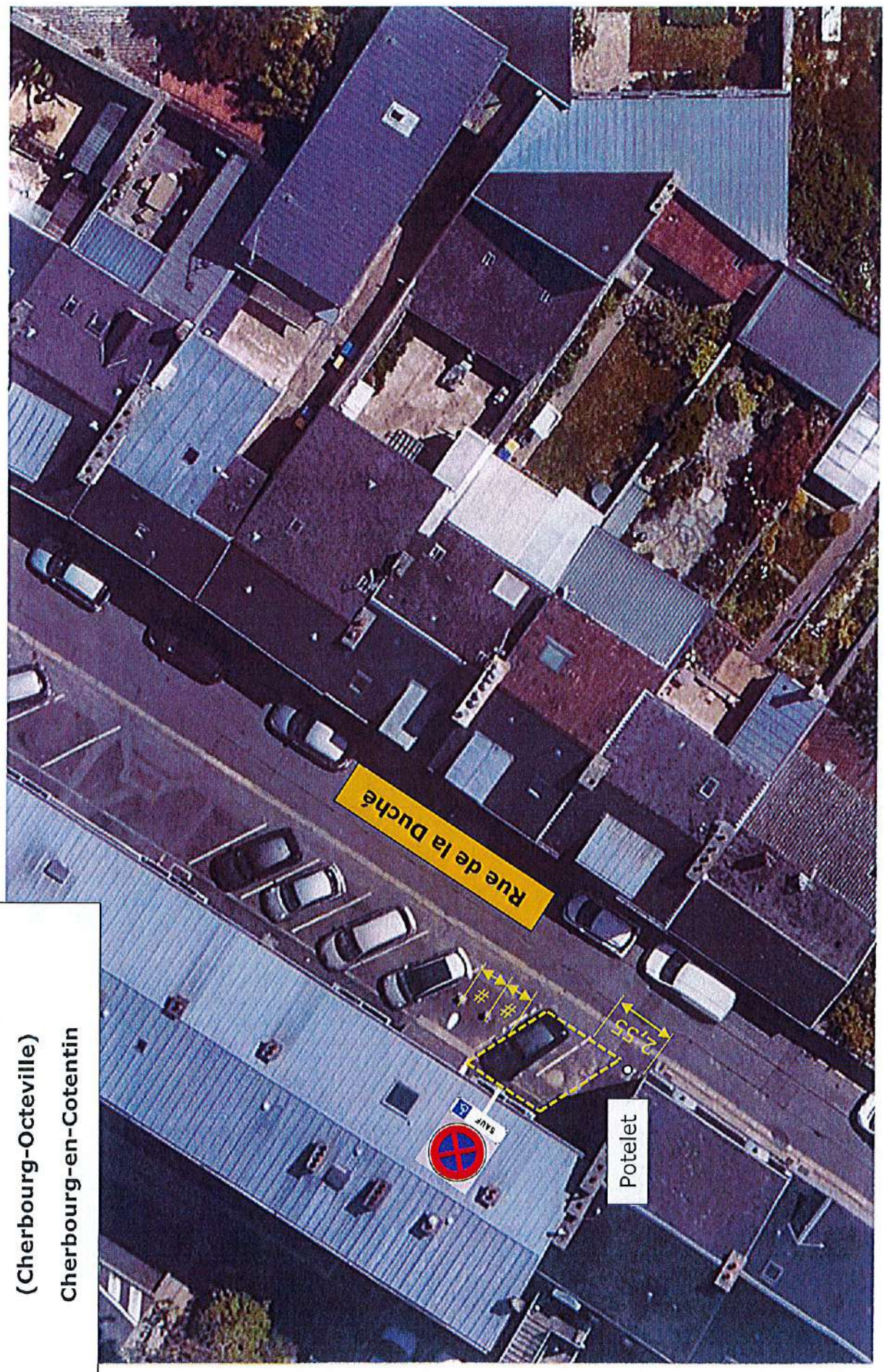
Proposition A
Stationnement P2RM en bataille

Stationnement en bataille sans marquage intermédiaire

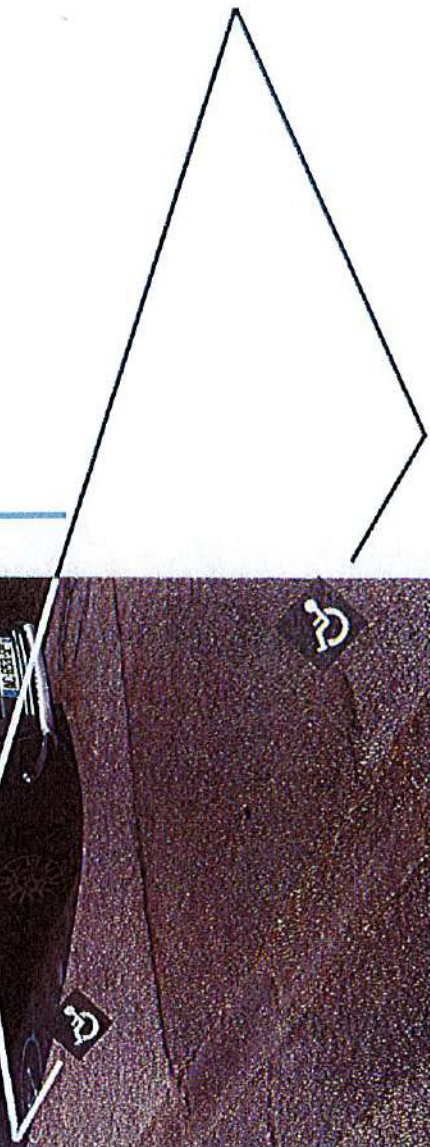
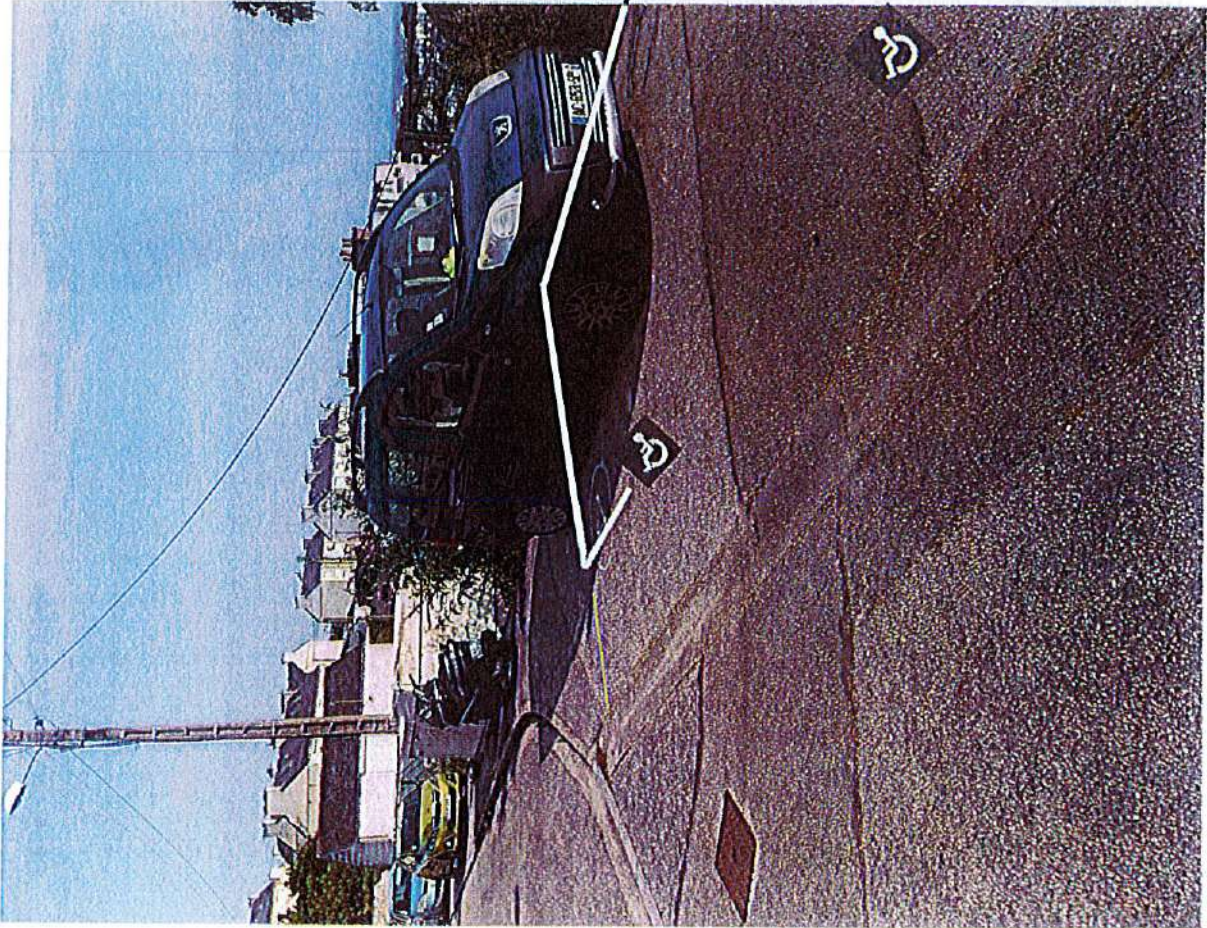
powered by esri

Rue de la Duché

Stationnement PMR 80, rue de la Duché
(Cherbourg-Octeville)
Cherbourg-en-Cotentin

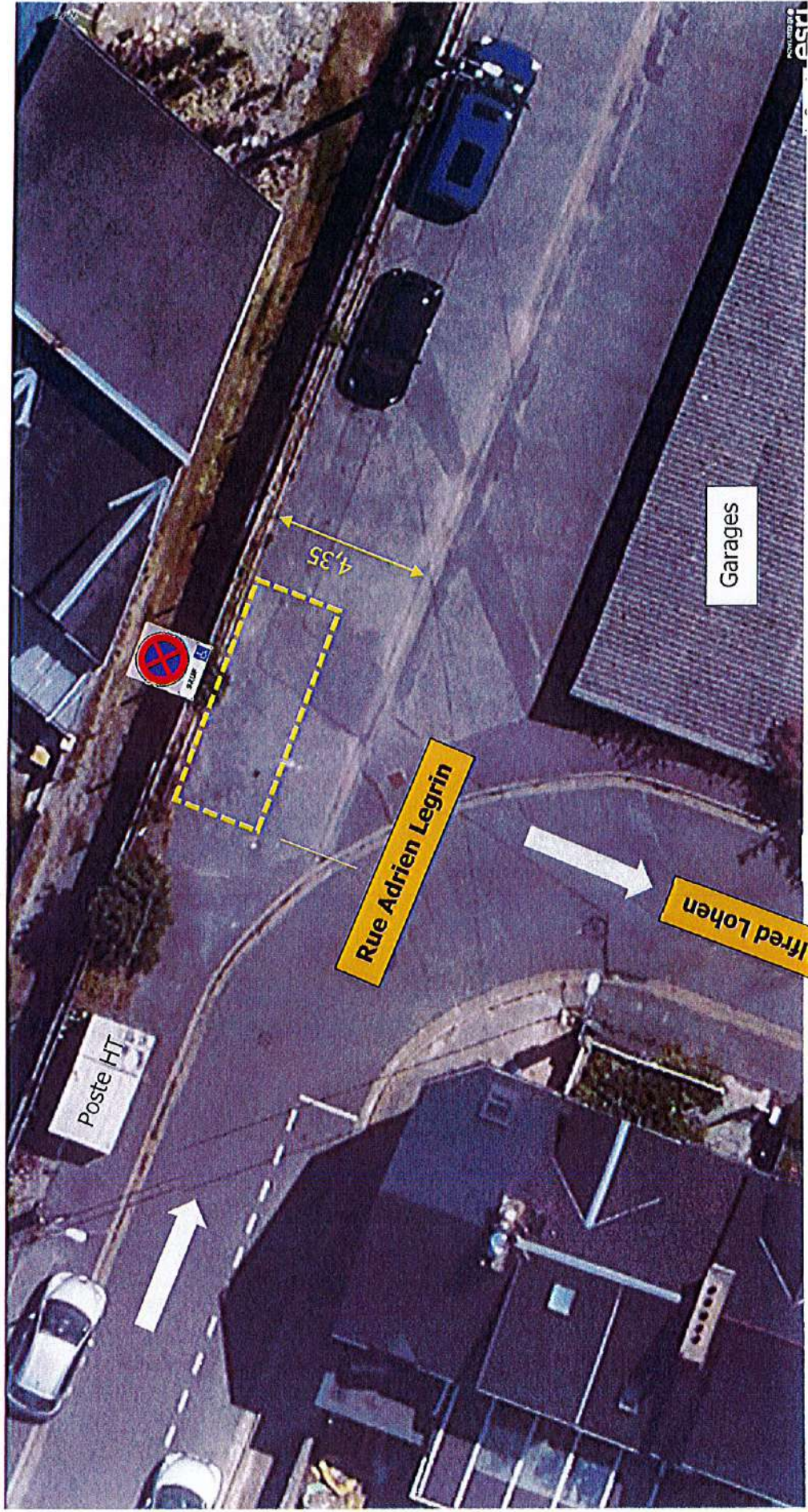


Ave Pduen desur



Dimensions place de stationnement PMR :
3,30 x 7,00

Rue Adrien Legrin



Stationnement PMR rue Adrien Legrin
(Cherbourg-Octeville)
Cherbourg-en-Cotentin